

## **Relations internationales de la Ville de Besançon - Prise en charge de frais relatifs à diverses manifestations et déplacements dans le cadre de missions pour le compte de la Ville de Besançon - Réactualisation**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La prise en charge des frais relatifs aux rencontres, manifestations, missions et accueils de délégations de la Ville de Besançon était jusqu'à présent définie par les délibérations des 1<sup>er</sup> février et 13 décembre 1999. Celles-ci autorisaient notamment le remboursement, par la Ville, des frais inhérents aux opérations menées avec nos villes jumelées ou partenaires pour les différentes personnes concernées, qu'elles dépendent des services municipaux ou non.

Depuis lors, la Ville a signé de nouveaux accords de coopération et mené diverses collaborations avec des partenaires étrangers.

Ainsi, en ce début de mandat, afin de tenir compte de l'évolution des relations internationales de la Ville et de ses nouveaux partenariats, il convient de prendre une nouvelle délibération au champ d'application élargi. Elle s'établit comme suit :

Dans le cadre d'accords ou de relations qui lient la Ville de Besançon avec divers partenaires français ou étrangers ou encore à l'occasion d'événements ponctuels intéressant notre ville, des déplacements, rencontres, manifestations, missions et accueils de délégations peuvent être organisés au cours de l'année.

C'est ainsi que la Ville de Besançon peut être amenée, notamment à l'occasion d'opérations ponctuelles, à assurer la prise en charge de frais correspondant aux déplacements ou accueils, comme par exemple les frais de transport, hébergement, restauration, ... de personnes extérieures au Conseil Municipal et ne dépendant pas des services municipaux, qu'elles soient de nationalité française ou étrangère.

Ces dépenses seront prises en charge par la Ville ou remboursées sur la base des frais réels engagés et sur production de justificatifs.

De même, en cas de besoin, une avance sur frais de mission pourra également être accordée aux personnes extérieures agissant pour le compte de la Ville de Besançon.

Afin de ne pas retarder le règlement de factures liées aux actions internationales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser de manière générale la prise en charge des frais de cette nature, un compte rendu étant rédigé chaque fin d'année et intégré au bilan d'activités du service concerné.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

**«Mme Martine JEANNIN :** Nous pensons que ce rapport est insuffisamment chiffré. Y a-t-il une ligne de crédits inscrite au budget primitif 2008, à combien se monte-t-elle ? Nous craignons que ces dépenses de frais de mission puissent facilement déraiper n'étant pas inscrites dans un cadre réglementaire bien défini.

**M. LE MAIRE :** Tout d'abord ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est quelque chose qui existe depuis très longtemps et que avez dû voter sans discussion dans une autre vie mais on peut toujours être plus vigilant, c'est tout à fait normal. Prévoir les missions qui vont se faire dans 6 mois ou dans 8 mois c'est très difficile, je ne vois pas comment on peut le faire. Ensuite il y a un compte administratif où on rend compte de ces dépenses. Cela permet de régler les frais de mission de personnes extérieures, par exemple Nicolas GUILLEMET aujourd'hui est parti en Palestine avec un ingénieur du

Service des Eaux et un membre d'une association qui s'appelle Eau sans frontière, il y a des frais de mission. Un certain nombre d'entre vous sont déjà partis en mission, je crois qu'il n'y a pas d'exagération. On va pour défendre les intérêts de la Ville. Moi-même je vais partir au Québec à l'UNESCO pour plaider avec l'Ambassadeur de France au Québec. Tout cela est parfaitement chiffré mais on ne peut pas vous donner le montant aujourd'hui puisque nous ne connaissons pas les missions qui auront lieu tout au long de cette année et je répète c'est une réactualisation de la précédente délibération afin de nous permettre de continuer à faire nos missions en Afrique ou au Moyen-Orient ou dans le monde entier. A Besançon, c'est bien connu, il n'y a pas d'exagération. De toute façon tout cela est parfaitement transparent.

**M. Pascal BONNET :** Je rejoins l'intervention de Martine JEANNIN. Sur le fond on ne remet pas en question l'intérêt qu'il y a pour la Ville à permettre de la faire rayonner et donc cette délibération est élargie à des personnes extérieures et aux élus et collaborateurs de la Ville mais vous pourriez peut-être quand même envisager une enveloppe préalable annuelle et voir si dans les faits elle est dépassée ou pas et nous préciser dans quel registre vous envisagez d'être en matière de sommes. D'autre part il est question d'un rapport annuel au Conseil Municipal, on pourrait à partir du moment où on est dans le flou quant aux chiffres avoir des rapports plus fréquents qu'annuels.

**M. LE MAIRE :** C'est clair que vous voulez jeter la suspicion sur les missions, Monsieur BONNET, si ! De toute façon la plupart de ces missions sont faites dans le cadre de la coopération décentralisée, c'est donc inscrit dans le budget de la coopération décentralisée. Lorsque nous aurons des personnes comme là au Québec le Président de l'Association, Jean GUIGUINOUX et un expert qui viennent, ce sont des choses qui sont très transparentes. De toute façon les comptes sont à votre disposition. On ne va pas présenter trimestriellement l'ensemble des points, les notes de restaurant, etc. Je ne comprends même pas cette demande-là, honnêtement, si ce n'est que de vouloir jeter le doute ou la suspicion. On ne va pas, tous les trois mois, présenter un rapport avec les frais de déplacement. J'aimerais bien qu'on présente, tous les trois mois, les frais de déplacement du Président de la République qui ont augmenté de X % ! mais ce serait vraiment rentrer dans la polémique parce qu'à la limite quand le Président se déplace, il représente la France, s'il la représente bien, je dis tant mieux ! Et maintenant, quand il est accompagné, il est bien accompagné et je m'en félicite. J'aime autant qu'on donne une image positive de la France».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.*